

Centre Familial et Social

6 rue Binguet
50700 VALOGNES

Téléphone : 02.33.95.82.30

Fax : 02.33.40.23.17

Email : actionsociale@mairie-valognes.fr

Heures d'ouverture :

Le lundi, mardi, mercredi, jeudi :

De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi :

De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.



Centre Communal d'Action

Sociale de Valognes

LA DOMICILIATION



Qu'est-ce que c'est ?

La procédure de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire :

- ♦ d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux,
- ♦ de regrouper à une même adresse le suivi des différents droits sociaux.

La domiciliation permet l'ouverture éventuelle de droits tels que la délivrance d'une carte nationale d'identité, d'un passeport biométrique, l'inscription sur les listes électorales, l'ouverture d'un compte bancaire, l'ouverture de droits aux prestations sociales (RSA, CMU, etc), le bénéfice de l'aide juridique, et toutes les démarches nécessitant une attestation de domicile.



Pour qui ?

La domiciliation est ouverte aux personnes présentant un lien avec la commune.

Comment faire ?

- ♦ prendre rendez-vous au Centre Familial et Social, 6 rue Binguet.
- ♦ se munir d'une pièce d'identité en cours de validité.
- ♦ remplir le CERFA n°15548*01 lors de l'entretien avec un travailleur social.

Une attestation de domicile vous sera remise ultérieurement si la demande est validée.

Vous vous engagez à prendre contact au mois une fois par trimestre avec le C.C.A.S pour ne pas risquer la suspension de votre domiciliation.



Important

Vous ne devez être domicilié(e) que dans une seule structure.